

POLYNESIE FRANCAISE  
 COMMUNE DE MAHINA  
 ILE DE TAHITI

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION  
09 Septembre 2020

L'an deux mille vingt le quatorze, le Conseil Municipal convoqué légalement s'est réuni dans la Salle de conseil de la Mairie de Mahina en séance publique sous la présidence de Monsieur TEUIRA Damas, Maire de la Ville de Mahina.

DATE D’AFFICHAGE  
09 Septembre 2020

DATE DE SEANCE  
14 Septembre 2020

NOM & PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	PROCURATION
TEUIRA Damas	Maire	X		
FRITCH Frédéric	1 <sup>er</sup> Adjoint	X		
WONG Célestine	2 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
DEXTER Warren	3 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KWONG Chantal	4 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
VERO Jacki	5 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
BIGORGNE Nathalie	6 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
QUINQUIS Bran	7 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
DEWEERDT Titaua	8 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KAINUKU Matani	9 <sup>ème</sup> Adjoint	X		
KACHLER Marcelline	Conseillère M	X		
LUCAS Lucie	Conseiller M	X		
PUNUA Lina	Conseillère M		X	
GARNIER Chantal	Conseiller M	X		
HEUEA Samuel	Conseiller M	X		
CHAGNE Yvon	Conseiller M.	X		
TAIMANA Georges	Conseiller M.	X		
CHANGUY Sandy	Conseillère M	X		
ROCHETTE Poema	Conseillère M	X		
MATITAI Joe	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Hervé	Conseillère M		X	TAPUTUARAI Raina
FRITCH Edgar	Conseillère M	X		
AH-MIN Rosina	Conseillère M	X		
MAONO Poaru	Conseiller M	X		
TAPUTUARAI Raina	Conseillère M	X		
TEUIROA Gilbert	Conseiller M.	X		
TIATIA Sinia	Conseillère M		X	ROCHETTE Poema
MATEHAU Mereamene	Conseillère M	X		
HACHECHE Pascal	Conseiller M	X		
PENI Terahitarii	Conseiller M	X		
PUNU Arnold	Conseiller M	X		
TEKURIO Sabine	Conseillère M		X	HACHECHE Pascal
JAMET Patrice	Conseillère M		X	PENI Terahiti

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	28
Procuration	04
Votants	32
Abstention	
Suffrage exprimé	32
POUR	32
CONTRE	

Subdivision Administrative des Iles du V...  
**ARRIVÉE LE**  
 07 OCT. 2020  
 N° 2020... / IDV

TEUIROA Gilbert

A. Développement  
 B. Environnement  
 C. Culture  
 D. Artisanat  
 E. Divers

Formant la majorité des membres en exercice  
 Absents :  
 Monsieur Matani KAINUKU, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire a été élu Secrétaire.

Vu la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des Communes dans le Territoire de la Polynésie française promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;  
 Vu le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des Communes dans le Territoire de la Polynésie française ;

**Accordant une subvention à l'Association Sportive VENUS pour son budget de fonctionnement 2020.**

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française modifiée ;
- Vu la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 portant extension des première, deuxième et cinquième partie du C.G.C.T. ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget de la Commune ;
- Vu la demande formulée par le Président de l'Association Sportive VENUS ;
- Vu l'avis de la commission de développement humain du jeudi 10/09/2020 ;
- Vu le rapport de présentation du projet ;
- 

**EN SA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**ADOpte**

**Article 1 :** Une subvention est consentie à l'Association Sportive VENUS pour le fonctionnement des 7 sections, des activités périscolaires et du stage vacances 2020.

**Article 2 :** Le montant de la subvention accordée est de : **2 600 000XPF**

**Article 3 :** Le Maire est autorisé à signer la convention de financement correspondante, ainsi que tout acte à intervenir pour régler les conditions de versement de la subvention ainsi que tout autre document relatif à cette opération.

**Article 4 :** La dépense y afférente est imputable au chapitre 65, article 6574 du budget principal.

**Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Article 6 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application de Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès des services municipaux. Ce recours interrompt le délai du recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réception d'une réponse, étant précisé qu'un défaut de réponse dans un délai de deux mois vaut décision de rejet.

**Acte rendu exécutoire**  
Après envoi à la subdivision administrative  
le 15 septembre 2020  
et affichage le 15/09/2020.  
**Le Maire,**

**Damas TEUIRA**

Fait et délibéré le 14 septembre 2020  
Pour copie conforme au registre des délibérations

**Le Maire,**

**Damas TEUIRA**



## Rapport de présentation

**Relatif à un projet de délibération accordant une subvention annuelle de fonctionnement des 7 sections ainsi que des activités périscolaires et Extrascolaires de l'AS VENUS »**

---

Mesdames, messieurs les Adjoints au Maire,  
Mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux,

La présente délibération a pour objet la validation de la subvention annuelle de l'AS VENUS Omnisports.

### OBJET DU PROJET

Le projet consiste à accompagner les sept sections sportives du club, ainsi que les activités périscolaires et extrascolaires :

• Section FOOTBAL	:	432 Licenciés	
• Section ART MARTIAUX	:	752 Licenciés	
• Section CARDIO FIT	:		102 Adhérents
• Section VOLLEY-BALL	:	124 Licenciés	
• Section FUTSAL	:	279 Licenciés	
• Section MUSCULATION	:		86 Adhérents
• Section BASKET BALL	:		26 Adhérents
• Activités PERISCOLAIRES	:	150 Enfants	
• Activités EXTRA SCOLAIRES	:		
	Soit	:	1 587 Licenciés      214 Adhérents

### Demande de subvention :

Prévisionnel estimé à	<b>33 674 397 xpf</b>
Demande de subvention	4 000 000 xpf

### Conditions de participation :

La Commune devra signer une convention de financement avec l'AS VENUS.  
La demande a fait l'objet d'un avis favorable de la commission de développement humain du 10 septembre 2020.

Tel est le projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

**Le Maire,**  
**Damas TEUIRA**

